



ARRETE N° ARR 25.341/K

**DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A
MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME ADJOINTE AU
MAIRE DU 18 AU 24 AOUT 2025 INCLUS**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-17 et 23,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.143/K du 5 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Sandrine LAMIRÉ, Troisième Adjointe au Maire, chargée de la Jeunesse, de l'insertion, de la formation et de la santé,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité de Madame Sandrine LAMIRÉ, Troisième Adjointe au Maire pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

ARRETE N° ARR 25.341/K

**DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE CONSENTIE A
MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME ADJOINTE AU
MAIRE DU 18 AU 24 AOUT 2025 INCLUS**

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Sandrine LAMIRÉ, Troisième Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, de l'insertion, de la formation et de la santé, reçoit une délégation de signature provisoire de l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celles ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc.), **pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus.**

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARRETE N° ARR 25.341/K

DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE CONSENTIE A
MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME ADJOINTE AU
MAIRE DU 18 AU 24 AOUT 2025 INCLUS

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- L'intéressée.

Fait à Brunoy, le 23 juin 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 26/06/2025.....

Signature spécimen

Madame LAMIRE

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.341 / K

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME ADJOINTE AU MAIRE DU 18 AU 24 AOUT 2025 INCLUS
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250623-BRU_AR_24990_1-AR
Date de l'acte : 23/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24990_1

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2025